



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-LÉGER-DE-LINIÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION
N°2023-4-13

Séance du
15 novembre 2023

Le 15 novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, s'est réuni à la mairie principale de Saint-Léger-de-Linières, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Amandine HUMEAU, Vice-présidente.

Présents : Marielle BARRÉ ; Nathalie BENAITEAU ; Pierre BEAUDOUIN ; Laurence BESSONNEAU ; Benoit BOURGUILLEAU ; Amandine HUMEAU ; Catherine LEFEBVRE ; Lydie NORMAND ; Pascale PATEAU ; Laurence DUPUIS ; Marie-Annick GASCOIN ; Isabelle LE GALL ; Marie-Noëlle LEGENTIL

Représentés ayant donné pouvoir : Franck POQUIN (pouvoir donné à Amandine HUMEAU)

Absents excusés : François GUYARD ; Serge MEDINA ; Nicole MOREAU

Secrétaire de séance : Pierre BEAUDOUIN

Date de la convocation : 9 novembre 2023	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13	Votants : 14

DÉLIBÉRATION N°4-13 : REMISE DE TICKETS CINÉMA AUX BÉNÉFICIAIRES DES COLIS ALIMENTAIRES

Rapporteur : Amandine HUMEAU, Vice-présidente

EXPOSÉ

Lors du dernier CA°, il a été décidé la remise d'un ticket de cinéma de l'association Familles rurales Balad'images aux bénéficiaires des colis alimentaires de l'année 2023 (de janvier à décembre), à raison d'une unique séance pour chaque membre de la famille.

La place de cinéma leur sera remise en main propre auprès des accueils des mairies contre signature. La place sera valable jusqu'au 31/12/2024.

L'association a donné son accord. Lorsque la personne se présentera à la séance, sans avoir réservé au préalable, elle donnera simplement son bon remis par le CCAS et pourra entrer gratuitement. L'association nous facturera ensuite la séance de la personne.

Les potentiels bénéficiaires ont été sondés par téléphone pour connaître leur intérêt pour recevoir une place de cinéma. Sur les 7 foyers concernés, seuls 2 ne sont pas intéressés mais d'un point de vue général, ils ont été très touchés par cette démarche. Cela représenterait 12 places à financer (5 enfants / 7 adultes).

Les tarifs appliqués pour Cinéma Balad'images sont de 5,50€ par adulte et 4€ par enfant, soit un budget total à allouer de 58,50€.

Un courrier sera envoyé à chaque bénéficiaire début décembre pour leur indiquer de retirer leur place en mairie. Ce courrier mentionnera la liste des séances programmées en 2024. Les agents d'accueil seront sensibilisés afin qu'ils prennent de leurs nouvelles au moment du retrait de leur place.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration approuve cette organisation et le financement de ces places de cinéma.

La secrétaire de séance,
Pierre BEAUDOUIN



La Vice-présidente,
Amandine HUMEAU